

Jeudi, 30 janvier 2003

P5_TA(2003)0037**Faim dans le monde et élimination des barrières commerciales avec les pays les plus pauvres du monde****Résolution du Parlement européen sur la faim dans le monde et l'élimination des entraves aux échanges avec les pays les plus pauvres***Le Parlement européen,*

- vu la campagne d'alerte à la faim en Afrique, lancée par le Programme alimentaire mondial (PAM) le 16 décembre 2002,
 - vu les conclusions du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après qui s'est tenu du 10 au 13 juin 2002 à Rome,
 - vu le règlement (CE) n° 2820/98 du Conseil du 21 décembre 1998 portant application d'un schéma pluriannuel de préférences tarifaires généralisées pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 31 décembre 2001 (¹), modifié par le règlement (CE) n° 416/2001 (²) (initiative «Tout sauf les armes»),
 - vu la déclaration ministérielle adoptée lors de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Doha, le 14 novembre 2001,
 - vu la loi sur l'agriculture adoptée aux États-Unis (*Farm Bill*),
 - vu le rapport sur la faim et le développement du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD),
 - vu le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) proposé par l'Union africaine,
 - vu le plan de l'Union européenne visant à renforcer le traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement dans le cadre de l'OMC, présenté le 4 décembre 2002,
 - vu le rapport des Nations unies sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement, qui a été présenté en mars 2002 devant la commission des Droits de l'homme des Nations unies par le rapporteur spécial,
 - vu le rapport pour l'année 2002 de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), consacré aux pays les moins avancés (PMA) et intitulé «Échapper au piège de la pauvreté»,
- A. considérant que de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique centrale connaissent actuellement une situation catastrophique due essentiellement à des changements climatiques, à l'instabilité politique, à l'échec de politiques économiques et au HIV/sida,
- B. considérant que la crise est d'une ampleur et d'une gravité sans précédent, et qu'elle appelle une réaction d'urgence, faute de quoi la communauté humanitaire ne sera pas en mesure de faire face aux catastrophes qui se dessinent,
- C. considérant, dans le cas particulier de l'Afrique australe, que le modèle traditionnel de l'aide humanitaire n'est pas actuellement une option valable, étant donné que la capacité des gouvernements de cette région à amortir l'impact de cette crise humanitaire a été affaiblie par les effets, présents et à venir, de la pandémie de sida, qui menace une génération entière d'adultes en âge de travailler et laisse après elle des millions d'orphelins,

(¹) JO L 357 du 30.12.1998, p. 1.

(²) JO L 60 du 1.3.2001, p. 43.

Jeudi, 30 janvier 2003

- D. considérant que, selon le rapport précité de la CNUCED sur les PMA, le nombre de personnes vivant dans des conditions de pauvreté extrême dans les PMA sur lesquels des données sont disponibles a plus que doublé au cours des trente dernières années, passant de 138 millions dans les années 1960 à 307 millions en 1990, et que, si la tendance actuelle se poursuit, le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour passera de 307 millions à 420 millions d'ici à 2015,
- E. considérant que 900 personnes meurent de faim toutes les heures dans le monde et que 800 millions de personnes, dont 300 millions d'enfants, souffrent de malnutrition,
- F. considérant non seulement que l'écart entre les plus riches et les plus pauvres s'est agrandi mais encore que le fossé qui sépare les PMA des autres pays en développement ne fait que s'élargir depuis les années 1990,
- G. considérant que le Sommet mondial de l'alimentation de 1996 s'est donné comme objectif de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde au plus tard en 2015, et que cet objectif ne semble pas en voie d'être atteint,
- H. considérant que les problèmes de disette alimentaire sont souvent aggravés par la mauvaise gouvernance et la corruption,
- I. considérant que l'économie des pays les plus pauvres est largement basée sur le secteur primaire, en particulier sur l'agriculture, qui fournit le plus grand nombre d'emplois,
- J. considérant que l'aide alimentaire n'est pas, en elle-même, un instrument approprié pour permettre la sécurité alimentaire à long terme, mais qu'elle reste néanmoins cruciale pour traiter des crises humanitaires d'une ampleur sans précédent et imprévisible,
- K. considérant que le meilleur moyen d'assurer une sécurité alimentaire durable — d'une importance primordiale pour les PMA, lesquels ont besoin de protéger leur économie nationale afin de renforcer leur secteur agricole — est de pratiquer une politique largement axée sur la croissance et le développement durables ainsi que sur la réduction de la pauvreté, et que l'une des principales composantes d'une telle politique doit être l'élimination des entraves aux échanges avec les pays les plus pauvres,
- L. considérant que les services publics peuvent jouer un rôle essentiel pour lutter contre la malnutrition et en faveur du développement durable,
- M. considérant que dans de nombreux PMA, les mesures commerciales arrêtées jusqu'ici par l'Union européenne n'ont pas réussi à réduire l'écart socio-économique avec les autres pays en développement et les pays industrialisés,
- N. considérant que la plupart des PMA n'ont pas été en mesure de procéder aux réformes économiques structurelles, pourtant indispensables pour que ces pays ne fassent plus partie de cette catégorie,
- O. considérant que l'accès en franchise, sans restrictions quantitatives, aux produits originaires des PMA peut contribuer au développement de ces pays en encourageant les échanges commerciaux,
- P. considérant que l'Union européenne est le principal marché d'exportation de produits agricoles des pays en développement,
- Q. considérant qu'il est de la responsabilité de l'Union européenne de veiller à la cohérence de ses différentes politiques,
- R. considérant que l'économie basée sur les lois du marché doit être régulée en tenant compte de l'intérêt du plus grand nombre,
- S. considérant que le commerce a une incidence majeure sur la survie des petites exploitations familiales de même que sur l'autonomie et l'autosuffisance alimentaires des PMA,
- T. considérant que les importations dans les PMA de produits agricoles largement subventionnés découragent et souvent ruinent les producteurs locaux, et qu'il est possible de protéger l'agriculture des pays en développement contre les cours trop bas du marché mondial,
- U. considérant que les pays les moins avancés ont peu de produits compétitifs à proposer sur le marché mondial,

Jeudi, 30 janvier 2003

- V. considérant que l'initiative de l'Union européenne «Tout sauf les armes» — dont le but est d'éliminer les droits de douane sur les importations provenant des quarante-huit pays les plus pauvres — constitue un premier signe de sa politique d'échanges commerciaux et que d'autres mesures doivent suivre, sur le plan commercial et, plus généralement sur le plan de la coopération au développement; que cette politique doit respecter l'accord de Cotonou et ses protocoles commerciaux, visant au maintien de prix garantis pour les principaux produits sensibles des petites exploitations familiales, tant dans les pays du Nord que du Sud,
- W. considérant que, hormis les questions de l'accès aux marchés, y compris les aspects autres que tarifaires, la Communauté devrait également aborder les contraintes liées à l'offre et la compétitivité, les aspects liés au commerce, les mesures de développement des échanges commerciaux, les transferts de technologies, l'accès à l'information et aux réseaux mondiaux, les stratégies visant à promouvoir les investissements et le développement du secteur privé,
- X. considérant l'importance de l'intégration économique régionale et les obstacles auxquels se heurte celle-ci, en particulier le manque d'infrastructures,
- Y. considérant qu'il a été convenu à Doha que le développement durable constituerait un objectif général pour les négociations de l'OMC,
- Z. considérant que la déclaration de Doha comporte un certain nombre d'engagements à aborder certains problèmes spécifiques identifiés comme des obstacles majeurs empêchant les pays en développement de s'assurer une part plus équitable des échanges mondiaux; que ces engagements consistent notamment en des négociations (en matière agricole) visant à des améliorations substantielles de l'accès aux marchés, des réduction de toutes les formes de subventions à l'exportation, en des négociations sur le commerce des services «menées en vue de promouvoir le développement des pays les moins avancés» en des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles «dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement», ainsi qu'en la réaffirmation des principes relatifs au traitement spécial et différencié applicables aux pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux,
- AA. considérant qu'il est extrêmement important de garantir les acquis de Doha,
- BB. considérant qu'une étude récente de la Banque mondiale montre que la libéralisation des échanges internationaux serait l'un des principaux moyens d'arracher à la pauvreté plus de 320 millions de personnes d'ici à 2015,
- CC. considérant que le niveau élevé des tarifs appliqués par les pays développés aux produits des pays en voie de développement (d'après l'organisation Oxfam, ils sont en moyenne quatre fois supérieurs à ceux qu'appliquent les pays en voie de développement à l'égard des pays développés) leur coûte, d'après des estimations de la Banque mondiale, quelque 100 milliards d'euros, autrement dit le double du montant des aides qu'ils reçoivent;
1. exprime sa profonde inquiétude devant les catastrophes humanitaires qui se dessinent dans le monde, et invite l'Union européenne comme les autres donateurs à réagir de façon rapide et substantielle à la campagne d'alerte à la faim en Afrique lancée par le PAM, à intensifier leur aide alimentaire et humanitaire aux régions menacées, ainsi qu'à soutenir des efforts à plus long terme pour assurer la sécurité alimentaire;
2. invite l'Union européenne et les autres donateurs à traiter d'urgence les effets socio-économiques terribles de la pandémie de sida, notamment en Afrique australe, et à accélérer le déblocage, jusqu'ici trop lent, des fonds alloués par le Fonds mondial contre le sida;
3. s'inquiète de l'ampleur de la crise alimentaire au Zimbabwe et dans d'autres pays d'Afrique australe, et déplore que le programme de redistribution des terres, mis en œuvre par le régime de Mugabe, n'ait fait qu'aggraver la crise alimentaire dans la région en provoquant l'effondrement de la production agricole et de l'économie du Zimbabwe;
4. invite l'Union européenne et les autres donateurs à soutenir les efforts entrepris pour financer la mouture de l'aide alimentaire génétiquement modifiée, afin qu'elle soit recevable par la plupart des pays tributaires de l'aide ainsi que pour prévenir le risque que les récoltes indigènes ne soient mélangées à des variétés génétiquement modifiées;
5. invite l'Union européenne et les autres donateurs à contribuer au renforcement des capacités logistiques des régions menacées, telles que péages routiers, procédures d'importation et de dédouanement et systèmes de transports par des tiers, afin d'assurer un déroulement sans heurts et dans les délais de la livraison de l'aide alimentaire, eu égard notamment à la nécessité de fournir en même temps des semences;

Jeudi, 30 janvier 2003

6. estime que la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire doivent cibler les causes structurelles de la pauvreté dans les pays en développement et demande donc des mesures destinées à favoriser l'accès à la terre, à l'eau et aux ressources de la biodiversité, des mesures favorisant une politique de soutien local à la petite exploitation agricole durable de même que l'annulation des dettes qui absorbent plus de 40 % du produit national brut des PMA;

7. estime qu'il faudrait revoir, en vue de leur réduction, les barrières tarifaires, les régimes de subventions et autres mesures entraînant des distorsions dans les échanges commerciaux, surtout dans les secteurs qui sont d'un intérêt particulier pour les exportations des PMA, comme l'agriculture; met en garde contre le coût global, énorme, d'un échec dans l'éradication de la faim: conflits, situations d'urgence récurrentes, criminalité internationale, trafic de stupéfiants, marasme économique, immigration clandestine, mortalité prématuée;

8. estime que le développement d'un commerce international équitable est un instrument efficace pour tenter d'obtenir une réduction radicale de la pauvreté, et lance un appel en faveur de stratégies globales de développement du secteur privé;

9. se félicite de la décision du Conseil de donner librement accès au marché de l'Union européenne à tous les produits, sauf les armes, des pays les moins avancés, souligne qu'une pleine mise en œuvre de cette initiative avant la fin de l'année 2003, accompagnée des dispositions appropriées comme les transferts de technologies et l'annulation de la dette, seraient de nature à améliorer la situation des PMA et souhaite, enfin, que les autres pays développés, en particulier les États-Unis d'Amérique, prennent des mesures similaires;

10. invite l'ensemble des pays industrialisés à se préparer à ménager d'autres accès à leur marché national pour les produits agricoles en provenance des pays en développement en général;

11. demande à la Commission d'aider les pays en développement à remplir les critères normatifs de l'Union européenne, en particulier les normes de sécurité sanitaire, phytosanitaire et alimentaire;

12. demande une aide adaptée sous forme de savoir-faire afin d'améliorer l'agriculture durable dans les PMA;

13. invite l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en coopération avec les instituts de recherche internationaux, à promouvoir la recherche agronomique et la recherche sur de nouvelles technologies, lesquelles doivent toujours être adaptées aux conditions locales en vue d'améliorer la productivité agricole des pays en développement;

14. est d'avis que la politique commerciale de l'Union européenne doit viser à promouvoir le développement durable et des règles commerciales équitables et à encourager les productions locales et les capacités de commercialisation des PMA, de façon à subvenir aux besoins de leurs populations;

15. invite les PMA à adopter une stratégie de développement inter-régional durable, tenant compte des besoins réels de leurs populations, à savoir la réduction de la dépendance à l'égard des pays industrialisés et le développement des marchés nationaux et régionaux;

16. demande à la Commission de contribuer à l'intégration économique régionale des pays les moins avancés, en particulier par le biais du Fonds européen de développement;

17. estime que les PMA doivent dans certains cas avoir la possibilité de protéger leur économie et d'ouvrir leurs marchés de façon sélective pour développer leur propre industrie et assurer à la fois leur indépendance alimentaire et la survie et le développement des petites exploitations agricoles;

18. réaffirme que les décisions prises à Monterrey devraient mener à un effort renouvelé de toutes les nations ayant participé au Sommet mondial de l'alimentation à Rome;

19. attire l'attention sur la déclaration ministérielle adoptée à Doha, qui demande le démarrage d'un cycle du développement visant à établir «un système de commerce équitable et axé sur le marché», notamment dans le secteur agricole;

20. considère que le fait que, contrairement à ce que demandait la déclaration de Doha sur la santé publique et les Aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), les membres de l'OMC ne soient pas parvenus à un accord sur l'obligation d'accès aux médicaments vitaux, envoie un signal très décourageant aux pays en développement et aux PMA quant aux priorités des négociateurs commerciaux et que, plus significativement, cet obstacle continue d'entraver l'apport de soins de santé publics dont ces pays ont un besoin urgent;

Jeudi, 30 janvier 2003

21. souligne l'importance de la surveillance parlementaire du processus de l'OMC;
 22. invite la Commission à aider les PMA à renforcer leurs capacités technologiques, productives, administratives et logistiques afin de tirer pleinement profit de leur libre accès aux marchés de l'Union européenne et de développer leur potentiel technologique pour exporter à leur tour des produits finis;
 23. invite la Commission à aider les PMA à mettre en œuvre des stratégies en vue de diversifier leur production et leurs exportations;
 24. souligne que l'ouverture des marchés peut donner lieu à une augmentation des transbordements de marchandises et, partant, de la fraude concernant les règles d'origine; invite par conséquent la Commission et les États membres à activer des mécanismes d'assistance technique pour prévenir la fraude;
 25. invite la Commission, de même que les ministres de l'Union européenne et des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, à faire de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources le thème central des négociations sur les futurs systèmes d'échanges commerciaux ACP-UE;
 26. demande à la Commission d'intensifier ses programmes d'aide à la formation des négociateurs des pays en développement et de les aider à mettre en œuvre ce qu'ils ont obtenu dans les négociations;
 27. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements des États membres ainsi qu'aux coprésidents de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, à l'Organisation mondiale du commerce, au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale et à l'Organisation des Nations unies.
-